



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 27 JUIN 2024**

La séance a débuté à 18 heures 30 sous la présidence de Monsieur Serge MALEN, Maire.  
Monsieur le Maire fait l'appel des conseillers municipaux.

NOMS	Présents	Procuration à	Absents
MALEN Serge	P		
BONNEFOUX Chantal	P		
ANDRE Claude		CUP Christine	
FISCHER Lionel	P		
CACELLI Alex		RANC Sylvie	
RANC Sylvie	P		
LOUIS VASSAL Patrick		GARREL Régine	
CRAPONNE Jean Louis		MALEN Serge	
SALUZZO Joëlle	P		
CUP Christine	P		
GARREL Régine	P		
COSTE Josiane	P		
ORLANDI Pascal		BONNEFOUX Chantal	
DEL NISTA Xavier		FISCHER Lionel	
RABERT Guylaine	P		
FILLIERE Thierry		COSTE Josiane	
TRICHARD Frédéric	P		
MORETTI Karine	P		
BOUIX Sandra	P		
GUINTRAND Tamara		TRICHARD Frédéric	
BOLIMON Lionel	P		
COUSTON Rémy		PILLOT Marion	
ADAM Carole	P		
PILLOT Marion	P		
DUCLERCQ Jean-Pierre	P		
PENALVA Sylvain	P		
PLAZA PUTTI Mireille	P		

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents à l'ouverture de la séance : 18

Procurations : 9

Quorum : 14

Madame Christine CUP est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des observations sur le procès-verbal de la séance précédente ?

Madame COSTE : oui. Sur la première page il est marqué que Sandra BOUIX était excusée alors qu'elle était présente.

Monsieur le Maire : parce qu'elle a dû arriver un peu en retard.

Monsieur PESENTI : oui, c'est ça. En fait il y a plusieurs quorums appréciés. Il y a un quorum en début de séance, et un quorum au début de chaque délibération. Et lorsque l'on a ouvert la séance elle n'était pas là, elle est arrivée juste après.

Monsieur le Maire : d'autres commentaires ?

Madame COSTE : oui, toujours pareil. Sur ce procès-verbal, à la page 9, lorsque je dis, « *j'espère qu'il n'y aura pas d'embauche derrière parce que là, on va veiller au grain* », la réponse de monsieur le maire a été écourtée. Il y a noté « *il n'y a pas d'embauche de personnel, cela concerne* ». Sauf que ce qui a été dit « *c'est l'embauche ce n'est pas du personnel que l'on va ... c'est des élus, il n'y a pas d'embauche là* ». Donc merci de rectifier s'il vous plaît. Et page 11 dans la délibération numéro 34, après l'intervention de monsieur PENALVA, monsieur le Maire répond, il est simplement noté « *à des délégués* » alors que sa réponse est « *à des délégués euh, à des délégués euh, à des délégués euh* » 3 fois, donc ça montre une certaine hésitation donc merci de le noter. Pour ce PV j'ai terminé.

Monsieur le Maire : d'accord, ce sera noté. D'autres commentaires ? Pas de commentaires, donc nous allons passer aux décisions. Il y a eu 3 décisions prises concernant des tarifs pour l'accueil de loisirs. Y a-t-il des commentaires sur ces 3 décisions ? Pas de commentaires. Ensuite, nous avons passé 3 marchés concernant des locations de centres de vacances et encadrement pour la maison Lippi et 1 marché pour l'intervention d'une infirmière à la crèche. Vous avez 4 marchés, y a-t-il des questions ou des commentaires sur ces 4 marchés ? Pas de commentaires, donc nous allons passer à la première délibération

### **Délibération n°2024-06-39**

OBJET : ACTUALISATION DU PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT

Pas d'observation.

POUR	27
CONTRE	/
ABSTENTION	/

### Délibération n°2024-06-40

OBJET : MODIFICATION DU FONCTIONNEMENT DU COMPTE EPARGNE TEMPS –  
RETRAIT DE LA DELIBERATION N°2024-02-04

Madame BONNEFOUX : malheureusement on le regrette, mais on ne pourra pas pour l'instant, vu le souhait de Monsieur le préfet, donner en partie la monétisation à certains agents qui l'auraient souhaité. On doit donner la totalité ou rien. On n'a pas le choix, on a été obligé de prendre cette délibération pour retirer ce souhait. Pour nous, c'est regrettable parce que c'est quelque chose que l'on avait travaillé avec les représentants du personnel, tout le monde était favorable à pouvoir débloquer un petit peu, et malheureusement cela ne sera pas possible. Avez-vous des questions ?

PENALVA. Avez-vous étudié la possibilité de le refaire ou pas ?

Madame BONNEFOUX : on a eu une circulaire ministérielle qui nous précise que la délibération ne peut pas limiter le nombre de jours. On a essayé, on a réfléchi, on a creusé un peu le problème. Cela avait été autorisé dans certaines communes, et c'est pour cela que l'on pensait qu'on allait pouvoir le faire. Et on a été retoqué en Préfecture D'autres interrogations ? Nous allons passer au vote.

POUR	27
CONTRE	/
ABSTENTION	/

### Délibération n°2024-06-41

OBJET : RETROCESSION A LA COMMUNE DE PARCELLES DE TERRAIN A USAGE  
DE VOIRIE SISES TRAVERSE DE LA MONTAGNETTE

Monsieur FISCHER : c'est une opération qui a été réalisée, la montagnette, entre le chemin des Gendalis et le chemin des Hermas. Je pense que tout le monde doit à peu près la situer. Donc le lotissement est terminé. On a eu la demande de rétrocession à la commune par rapport à la délibération de 2016. Donc vous voyez, l'emprise c'est la partie orangée, il y a uniquement un petit îlot, qui ne fait pas partie de la rétrocession, parce qu'en fait ce sont des parkings privés pour la partie logements locatifs sociaux qui se situe sur les parcelles AB 391 à AB 449. Voilà, y a-t-il des questions ?

Monsieur PENALVA : vous avez lancé une étude du changement de sens de la circulation dans le secteur, entre le chemin des Gendalis et le chemin des Hermas. La consultation est-elle terminée ? Quels sont les résultats ?

Monsieur FISCHER : pour le moment c'est vraiment assez partagé. Il y a des avis différents entre les riverains suivant qu'ils habitent plutôt sur le côté Gendalis ou le côté Hermas. Pour

Page 3 sur 29

le moment on s'en tient à ce qui était prévu au permis d'aménager. S'il devait y avoir une évolution, on en reparlerait avec les personnes concernées.

Monsieur PENALVA : le sens de circulation ne change pas ?

Monsieur FISCHER : pour le moment non.

Madame ADAM : quel est l'intérêt pour la commune de récupérer ces parcelles, à part de les exploiter et de devoir les entretenir ?

Monsieur FISCHER : on fait référence à une délibération du conseil municipal de 2016, prise afin de favoriser la sortie d'opérations avec des logements sociaux. Bien entendu, si la commune ne les récupère pas, l'entretien reste à la charge des propriétaires, et là en l'occurrence à la charge du bailleur. Donc, étant une commune carencée, et pour favoriser la sortie d'opérations, nous avons opté pour la récupération des voies. D'un autre côté, c'est aussi pour éviter qu'il y ait une différence de traitement entre les administrés. Ce sont des voiries qui sont assez importantes. Pourquoi certains bénéficieraient d'un entretien communal et pas d'autres. C'est pour cela que l'on les récupère.

POUR	27
CONTRE	/
ABSTENTION	/

#### **Délibération n°2024-06-42**

**OBJET : RETROCESSION DE PARCELLES DE TERRAIN A USAGE DE VOIRIE SISES  
IMPASSE BEAUREGARD**

Monsieur FISCHER : Vous voyez où c'est situé ? Chemin des Pieacous, lotissement Beauregard. Sachant que l'on avait déjà récupéré la voirie et à l'époque, cette partie-là n'avait pas été récupérée. C'est une régularisation.

POUR	27
CONTRE	/
ABSTENTION	/

#### **Délibération n°2024-06-43**

**OBJET : ACQUISITION DE PLEIN DROIT DE BIEN VACANT ET SANS MAITRE –  
PARCELLE AC 48**

Monsieur FISCHER : On est à l'intersection avec le chemin noir et le chemin du moulin. Voilà, c'est cette petite bande. La commune est actuellement propriétaire de toute la voirie, mais il y a un petit délaissé. La clôture de la première maison est en retrait, et ce petit délaissé, il faut que l'on puisse l'entretenir. On a l'occasion de le récupérer, donc c'est pourquoi on propose de délibérer. Y a-t-il des questions ?

Monsieur DUCLERCQ : j'y passe tous les jours devant, c'est un petit parking. Y aura-t-il un aménagement ? Parce que pour l'instant ce sont des cailloux, c'est propre mais tout le monde se gare là.

Monsieur FISCHER : on en fait l'entretien alors que l'on n'est pas propriétaire. Donc là au moins on officialise le fait que ce soit la commune qui en soit propriétaire. On est plutôt dans l'ère de la désimperméabilisation, donc là aujourd'hui il est vrai que l'on est sur du concassé, on est sur du 0,20 et c'est propre. Pour le moment, il n'y a pas d'aménagement prévu. Cela bénéficie à des riverains, parking visiteurs, ça devrait rester en l'état, mais au moins, on sait que l'on est propriétaire et que l'on peut intervenir dessus.

POUR	27
CONTRE	/
ABSTENTION	/

#### **Délibération n°2024-06-44**

OBJET : ACTUALISATION DE LA TAXE DE SEJOUR

Madame BONNEFOUX : avez-vous des questions ? Sachant que de toute façon ça n'impacte pas les administrés de la commune. C'est plus pour des gens de passage qui sont en vacances.

POUR	27
CONTRE	/
ABSTENTION	/

#### **Délibération n°2024-06-45**

OBJET : AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DEPOSEE PAR LA SOCIETE PANZANI POUR UNE USINE DE SAUCE SUR ENTRAIGUES SUR LA SORGUE

Madame COSTE : juste une remarque. L'étude d'impact a été faite par Panzani ?

Monsieur FISCHER : oui, je pense.

Madame COSTE : après il y a des observations par rapport à France Nature Environnement qui portent sur les éléments suivants. Les incidences du projet dans le domaine de l'eau et des rejets, sur la qualité de l'air, sur les risques d'inondation, sur les incidences acoustiques du projet, sur les incidences du projet sur le milieu naturel, sur le paysage, le milieu humain et ainsi qu'une remarque sur le traitement des déchets. La MRAE relève également le risque d'inondation par les remontées de nappes qui n'a pas été étudié.

Monsieur FISCHER : Alors moi je ne sais pas. Ce que vous rapportez du rapport de France Nature Environnement, je l'ai lu, vous l'avez lu ou pas ? Pour moi, la société Panzani répond.

Madame COSTE : ils ne vont pas scier leur branche.

Monsieur FISCHER : Oui mais bon, je pense qu'ils n'ont aucun intérêt à avoir une usine qui s'inonde. Je ne pense pas. Vous dénotez peut-être d'une non impartialité du bureau d'études

qui a fait l'étude d'impact environnemental pour Panzani et France Nature Environnement ce sont quels types d'experts. Ils sont totalement indépendants ?

Madame COSTE : France Nature Environnement comme la MRAE.

Monsieur FISCHER : en tout cas pour nous au niveau communal, ce qui nous importe, c'est la création d'emplois, ça revient d'ailleurs régulièrement dans les discussions du conseil municipal. Voilà donc là ce n'est pas sur la commune, mais c'est très proche de la commune et je pense que de nombreux St Saturninois bénéficieront de la création d'emplois.

COSTE : il faut penser quand même à l'environnement.

FISCHER : Oui mais c'est déjà une zone d'activité là. C'est une zone d'activités communautaire qui est prévue en développement.

COSTE : il y a activités et activités.

MALEN : il y a quelques temps au conseil communautaire, on avait enlevé une délibération concernant sur la commune d'Entraigues une urbanisation de 127 hectares.

COSTE : cela vous l'avez dit plusieurs fois, donc ça on le sait.

Monsieur le Maire : oui je le redis, parce que je vois que ce n'est pas rentré.

Madame COSTE : si si si, c'est bien rentré.

Monsieur le Maire : je finis, vous permettez que je finisse.

Madame COSTE : oui, je vous en prie.

Monsieur le Maire : donc les 127 hectares ont été retirés. Le Président du Grand Avignon avait demandé qu'il y ait une équipe qui regarde là-dessus. Sur 127 hectares on est passé à 27 hectares. Et cette usine Panzani est à l'intérieur de ces 27 hectares. Donc elle est sur une zone qui a été urbanisée.

Monsieur FISCHER : on demande bien dans notre délibération de respecter la ressource en eau, parce qu'il est vrai que les industries agroalimentaires sont très consommateurs d'eau. Il s'engage, si vous l'avez lu, à réduire la consommation d'eau par des procédés industriels, on demande donc à la société de bien respecter le plan de sobriété hydrique prévu visant à optimiser la consommation d'eau. On est très attentif parce que l'on sait que l'on peut subir des nuisances olfactives, par rapport au vent qui a tendance à venir vers chez nous. Donc on leur demande d'apporter une attention particulière sur ces points-là.

Madame ADAM : Concernant les mesures qu'ils s'engagent à prendre, qui est-ce qui va faire le suivi ?

Monsieur FISCHER : c'est les services de l'Etat qui vérifie tout ça.

Madame ADAM : il n'y a pas une démarche de la commune, du Grand Avignon ?

Monsieur FISCHER : non. C'est le préfet qui donne son autorisation. Donc derrière c'est l'Etat qui vérifie.

Madame ADAM : parce qu'on a parlé de l'eau, mais en terme de rejet aussi, la station d'épuration est déjà bien chargée.

FISCHER : non, le SITTEU a dit qu'ils étaient totalement capacitaires. Ils mettent à priori, c'est ce qu'ils disent dans l'étude, des bassins tampon, à tous les niveaux.

ADAM : ils doivent mettre des bassins tampons ?

Monsieur FISCHER : bien sûr ; ils s'y engagent, de toute façon si ne n'est pas respecté ils n'auront pas l'autorisation d'ouvrir l'usine.

Madame CUP : une petite précision. L'organisme contradictoire qui a fait l'étude menace d'une inondation, il prévoit cela comment ?

Madame COSTE : par des remontées des nappes phréatiques notamment. La route doit faire digue.

Monsieur PENALVA : je voulais juste rebondir sur la question de l'enquête. S'il y a un risque d'inondation ou risque d'infiltration d'eaux souterraines, on pourrait noter dans l'avis d'être vigilant sur l'infiltration qu'il peut y avoir en complément de rejet

Monsieur FISCHER : là ce qui dénote c'est l'inverse. Ce sont les remontées de nappes qui pourraient impacter.

Monsieur PENALVA : si cela va dans un sens, cela peut aller dans l'autre.

Monsieur FISCHER : Mais là ce qui dénote c'est l'inverse, c'est justement le risque inondation par remontées de nappes. Et ensuite pour tout ce qui est rejet, (graisses, etc...) Panzani s'engage à faire très attention via des bassins de décantation, etc... Pareil sur leur parcours par rapport aux véhicules, au potentiel de perte de d'hydrocarbure de véhicule, etc... Bon après oui, ça ne nous coûte pas grand-chose effectivement, potentiellement, mais bon là objectivement, ils disent clairement qu'ils prennent toutes les mesures pour faire attention à tout cela.

Monsieur PENALVA : le réseau souterrain dépasse les frontières communales ?

Monsieur FISCHER : oui bien sûr.

Monsieur PENALVA : peut-être que l'on aurait intérêt à rajouter dans l'avis une vigilance sur les risques d'infiltration ?

Monsieur FISCHER : pourquoi pas.

Madame BONNEFOUX : c'était une enquête publique, donc c'est dommage que toutes ces remarques que vous faites là maintenant, qui sont pertinentes, vous ne les ayez pas faites remonter avant, durant l'enquête publique pour qu'on ait les éléments aujourd'hui.

Monsieur PENALVA : sur la route d'Entraigues on a fait des remarques et on n'a toujours pas délibéré dessus.

Madame BONNEFOUX : non mais ça c'est une enquête publique.

Monsieur PENALVA : c'est ce que l'on dit. On fait des propositions lors des enquêtes publiques et vous n'en tenez pas compte, on ne délibère pas dessus. Cela ne sert pas à grand-chose.

Madame BONNEFOUX : ces remarques auraient été notées dans le rapport.

Monsieur PENALVA : celles de la route d'Entraigues elles sont où ?

Monsieur FISCHER : Je comprends ce que dit madame Bonnefoux ? Là on en est à la délibération. Ce projet de délibération, vous devez l'avoir dans votre ordinateur depuis à peu près une semaine. C'est vrai que moi je ne suis pas contre de rajouter cela, plus on met de garde-fou, mieux c'est. Mais est-ce qu'on doit reporter cette délibération au prochain Conseil ? Pour ajouter cela, alors que ça aurait été si simple de nous envoyer un mail ou de nous passer un coup de fil en nous disant « *j'ai noté cela* ». Je pense que personne n'y verra d'inconvénient de demander à la société Panzani d'attacher une attention particulière à la protection de la nappe phréatique. Maintenant il est vrai que l'on est à l'heure de la délibération et on a souvent ces discussions-là. Vos remarques sont souvent très pertinentes, mais si elles venaient en amont, cela permettrait d'être un peu plus efficace.

Monsieur PENALVA : je ne vais pas rentrer dans le débat...

Madame COSTE : déjà on a été échaudé avec la déchèterie. On en avait fait des propositions, pourtant les remarques avaient été faites en amont et cela n'a pas suivi.

Monsieur FISCHER : là c'est différent. Nous on s'est positionné. Après eux ils n'ont pas forcément respecté. Mais dans notre délibération on a dit tout ce que l'on avait à dire. Là, il faudrait rajouter un élément à la délibération. Rien ne nous empêche, à titre personnel, d'aller rajouter cet élément sur le registre d'enquête publique déposé en mairie d'Entraigues ?

Madame PILLOT : juste une question. Je n'ai pas pris connaissance du rapport de France Nature Environnement parce que c'est tout de même intéressant d'en prendre connaissance, mais est-ce que l'on sait si la société Panzani a pu répondre justement aux interrogations qui ont été soulevées ? C'est cela qui serait intéressant, de voir s'il y a eu une réponse adaptée par rapport aux différents points qui sont soulevés ?

Monsieur FISCHER : il y a un registre d'enquête publique déposé en mairie d'Entraigues. Je pense que tous les éléments que Josiane Coste nous a cités ici, ont dû être mis dans le registre d'enquête publique. Le commissaire enquêteur va faire la synthèse de tout cela. Et avant de donner son avis, il tiendra compte de ces éléments-là, soit pour émettre des réserves, soit des observations afin d'optimiser ce projet. De toute façon, ça se passe toujours comme ça.

Madame ADAM : sur la question des eaux usées, je viens de vérifier, ils ont l'obligation de mettre une station d'épuration. Oui, ils font une station d'épuration, c'est prévu.

Monsieur FISCHER : Ils font une rétention avant de renvoyer. Mais après il rejette tout, il renvoie au SITTEU, c'est on va dire du tampon en interne pour renvoyer ensuite au SITTEU.

Madame ADAM : il y a un premier traitement tampon.

Madame PILLOT : juste pour compléter. Je trouve que c'est intéressant d'avoir ces préconisations. Après effectivement je rejoins madame Adam, je trouve que cela est intéressant aussi de savoir si on a la garantie que ce soit suivi derrière.

Monsieur FISCHER : ce n'est pas nous qui allons vérifier les installations. Cela reste du recours de l'Etat.

Madame PILLOT : Effectivement il pourrait y avoir d'autres problématiques qui pourraient être intéressantes de rajouter, mais je n'ai pas lu le rapport de France Nature Environnement. A ce stade, on n'a pas forcément tous les éléments pour être en capacité de se positionner.

Monsieur FISCHER : Non mais attention le rapport de France Nature Environnement, il est fait à destination du commissaire enquêteur et de l'enquête publique. De toute façon cet élément là , il sera pris en compte.

Monsieur le Maire : on peut le rajouter maintenant.

Monsieur FISCHER : on peut le rajouter maintenant, je n'y vois aucun inconvénient.

Monsieur PENALVA : on ne force pas la main du conseil.

Monsieur FISCHER : non mais moi je l'ai dit, j'y étais favorable, après la délibération doit être prise. Je n'ai aucun inconvénient à rajouter quelque chose qui permette de nous protéger.

Madame COSTE : Ils vont travailler en 3 x 8. Donc il y aura du passage.

Monsieur FISCHER : c'est noté. 40 camions/jour.

Madame COSTE : après le personnel, les visites ...

Monsieur TRICHARD : moi je fais juste une petite parenthèse étant dans le métier des contrôles réglementaires. Dans le cadre des ICPE, il y a ce qu'on appelle des audits obligatoires et ce qu'on appelle des audits inopinés. Je ne pense pas que la préfecture prenne le risque d'aller polluer la nappe phréatique. La préfecture diligente un organisme pour palier, entre inopinément, que ça soit Panzani, que ça soit Lazzaretti, etc... surtout sur la zone.

Madame BONNEFOUX : on est d'accord pour rajouter.

Monsieur PESENTI : on demande à la société d'attacher une attention particulière aux risques d'infiltration.

Monsieur FISCHER : ok, donc c'est rajouté.

POUR	20
CONTRE	3
ABSTENTIONS	4

Contre : SALUZZO-COSTE-FILLIERE

Absentions : BOLIMON-COUSTON-ADAM-PILLOT

## Délibération n°2024-06-46

OBJET : DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LES ADMISSIONS EN NON VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES INFERIEURES A 100€

Madame BONNEFOUX : on a pris de façon récurrente cette délibération. En principe, c'est le trésorier qui recouvre les dettes sur la commune. Quand ce sont de petits montants, c'est la facilité de ne pas traîner des centimes dans les comptes. Quand on sait que malheureusement on n'aura pas la possibilité de les récupérer. Cela permet de simplifier les démarches. Avez-vous des questions ?

Monsieur PENALVA : juste une remarque. En commission nous avons vu que l'on était sur des cas qui ne sont pas nombreux, heureusement pour le budget de la commune. Du coup j'ai du mal à comprendre pourquoi vous parlez de rendre pratique quelque chose qui n'est pas courant, qui n'est pas récurrent ? Je pense que cela reste des sujets qui ne sont pas de masse et donc qui pourraient rester dans le giron du conseil municipal.

Madame BONNEFOUX : on ne la sort pas du conseil. Après monsieur le Maire rend compte, c'est écrit. Monsieur le Maire rend compte.

Monsieur PENALVA : on ne statuera plus sur chaque demande ?

Madame BONNEFOUX : c'est par souci de confort au niveau de la trésorerie. Pour ne pas traîner de petits montants de l'ordre d'une vingtaine d'euros qui rentreraient dans le compte géré par le trésorier.

Monsieur PENALVA : j'entends, mais moi je préférerais que ça reste compétence du conseil municipal et je voterai contre.

Madame BONNEFOUX : c'est à la demande du trésorier, sinon cela reste à la trésorerie, ça ne reste pas au conseil municipal.

Monsieur PENALVA : le conseil municipal a quand même une délégation dessus.

Madame BONNEFOUX : oui mais ça après on voit une fois par an, le trésorier nous fait un état.

Monsieur PENALVA : je considère que ça devrait rester dans le conseil municipal.

Madame BONNEFOUX : d'accord. Avez-vous d'autres remarques ?

POUR	26
CONTRE	1
ABSTENTION	/

Contre : PENALVA

## Délibération n°2024-06-47

OBJET : CREATION DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

Monsieur le Maire : On va créer cette commission. On a eu déjà des demandes, des offres. On attend un dernier retour. On a tous les éléments ? Oui, alors les membres seront nommés. Y a-t-il des questions, des commentaires ?

Monsieur DUCLERCQ : Dans un mandat précédent j'avais travaillé sur ce sujet. L'accessibilité cela concerne tout. J'avais travaillé sur les commerces. Cela ne concerne que les constructions par rapport à la création ?

Monsieur le Maire : Non cela concerne tout. On a parlé de bâtiment, on a parlé de voirie. De toute façon nous n'avons pas attendu la création de cette commission pour rendre accessible les bâtiments, les voiries que l'on fait au fur à mesure. Mais maintenant, cette commission, elle est d'utilité publique. Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur PENALVA : je suis très content de voir que l'on installe cette commission, il vaut mieux tard que jamais, parce que c'est un sujet que nous avons déjà abordé il y a 4 ans. Je me dis que l'on va peut-être arriver à pouvoir avoir une programmation d'action sur une vraie politique d'accessibilité, mais attention point de vigilance qui ne touche pas que les handicaps visibles ou invisibles, mais également les seniors et les enfants. Parce qu'aujourd'hui l'accessibilité touche tous les âges, toutes les conditions, c'est bien quelque chose qu'il faut avoir en tête. On est sur une commission qui va avoir une compétence communale et qui va être en lien avec les équipements inter-communaux. Je ne sais pas si madame Bouix pourrait nous dire le nombre d'arrêts de bus qui seraient ou non accessibles en PMR ?

Madame BOUIX : je vais poser la question.

Monsieur PENALVA : alors il y en a 8. Il y en a 8, mais vous l'auriez su si vous étiez allée lundi soir au Grand Avignon.

Madame BOUIX : j'ai une activité professionnelle qui m'a maintenue au tribunal jusqu'à 20 heures 30, donc je me suis fait excuser, j'ai envoyé un pouvoir, parce qu'effectivement ce n'était pas prévu, j'attendais depuis 16 heures de passer à mon audience.

Monsieur PENALVA : je voulais juste rappeler le lien qu'il y a effectivement sur des équipements inter-communaux

Madame BOUIX : vous ne rappelez pas le lien, vous faites polémique monsieur Penalva en m'attaquant directement

Monsieur PENALVA : vous me laissez développer ? Est-ce que c'est possible de développer ?

Madame BOUIX : vous jouez sur les mots, vous faites juste polémique.

Monsieur PENALVA : non je vous ai posé une question, vous m'avez répondu, j'ai ma réponse.

Madame BOUIX : je vous ai dis que j'allais faire une recherche pour vous donner une réponse. Vous posez une question alors que vous connaissez la réponse.

Monsieur PENALVA : je peux développer ? C'est possible. Juste pour dire, gardez en tête et puis je m'arrête là. Effectivement sur ce sujet il faut bien rester en lien avec le Grand Avignon puisqu'une commission inter-communale d'accessibilité existe et donc il faut avoir effectivement ce lien pour avoir à la fois le bilan de leurs actions, pour pouvoir les compléter sur ce mandat et les années à venir. C'était simplement une remarque et je voterai avec plaisir sur ce sujet-là.

POUR	27
CONTRE	/
ABSTENTION	/

#### **Délibération n°2024-06-48**

OBJET : EXTENSION DU DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE LA REGION

Monsieur FISCHER : alors je tiens à préciser. On avait déjà sollicité cette subvention pour l'actuelle extension du réseau de caméras. Actuellement, il y en a 6 qui sont en cours d'installation. La Région est un bon partenaire on les en remercie parce qu'ils nous ont financés à hauteur de 50%. De 15 caméras ont va passer à 21 caméras et si toutefois on arrive à avoir ces subventions et à financer ce projet, nous espérons que nous pourrons avoir donc 31 caméras à horizon 2025.

POUR	27
CONTRE	/
ABSTENTION	/

#### **Délibération n°2024-06-49**

OBJET : ACQUISITION D'UN VEHICULE POUR LE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU GRAND AVIGNON DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN A LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Monsieur FISCHER : on arrive à s'équiper à moindre coût, via un véhicule totalement électrique. Je précise que l'on conserve l'ancien véhicule qui n'est pas tout jeune mais qui est très bien entretenu par le service technique, parce qu'aujourd'hui on a souvent 2 patrouilles dehors.

POUR	27
CONTRE	/
ABSTENTION	/

### Délibération n°2024-06-50

OBJET : EQUIPEMENTS SPORTIFS POUR LA COUR DE L'ECOLE ELEMENTAIRE JEAN MOULIN – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT DANS LE CADRE DU PLAN 5 000 EQUIPEMENTS – GENERATION 2024 – AXE 2 COURS D'ECOLES ACTIVES ET SPORTIVES

Monsieur PENALVA : une remarque sur le montant. Cela me paraît un peu cher ?

Madame MORETTI : c'est le prix pour les cages fixes et 2 tables en dur. Peut être que ça ne sera pas fixe. Après cela dépendra des équipements choisis.

Monsieur PENALVA : les tables de ping-pong on les prend fixes ?

Madame MORETTI : on ne sait pas encore.

Monsieur TRICHARD : il faut prendre du matériel aux normes pour la sécurité des enfants.

POUR	27
CONTRE	/
ABSTENTION	/

### Délibération n°2024-06-51

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS STAGIAIRES ET TITULAIRES

Pas d'observation.

POUR	27
CONTRE	/
ABSTENTION	/

### Délibération n°2024-06-52

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS STAGIAIRES ET TITULAIRES

Monsieur le Maire : vous voyez que dans le tableau l'effectif était au 1<sup>er</sup> janvier était de 67.27 % et au 1<sup>er</sup> août il sera de 66,64 %. C'est-à-dire que c'est stable. Avez-vous des questions ?

Monsieur PENALVA : une remarque. Je suis assez satisfait de voir que l'on restructure les services, c'est une proposition que j'avais faite en début du mandat où on m'avait tiré à boulet rouge dessus. Dans le sens où l'on remet des intermédiaires qui permettent de faire de la prospective sur certains sujets, et là visiblement en finance sur des éléments comme le PPI, sur des éléments sur la rétrospective, je suis plutôt content que l'on aille dans ce sens-là, déjà pour soulager la direction générale mais aussi pour développer d'autres missions ou d'autres compétences dans nos services.

Monsieur le Maire : c'est surtout pour soulager le DGS.

Monsieur PENALVA : en plus de nouvelles missions, j'imagine.

POUR	24
CONTRE	/
ABSTENTIONS	3

Abstentions : SALUZZO-COSTE-FILLIERE

Madame COSTE : nous sommes conscients que le directeur général des services a besoin de renfort, mais nous ne sommes pas sûr que cela va être limité à sa fiche de poste, par rapport à ce que l'on a dit lors de la séance précédente. On fait une petite remarque à ce niveau-là.

Monsieur le Maire : c'est noté.

### **Délibération n°2024-06-53**

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – AGENTS CONTRACTUELS : CREATION DE POSTES

Monsieur le Maire : c'est une délibération que l'on prend chaque année pour les animations du centre de loisirs.

Pas d'observation.

POUR	27
CONTRE	/
ABSTENTION	/

### **Délibération n°2024-06-54**

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – CREATION DE POSTES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE) – PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

Pas d'observation.

POUR	23
CONTRE	/
ABSTENTIONS	4

Abstentions : SALUZZO-COSTE-FILLIERE-PENALVA

Madame PILLOT : juste une petite remarque, Pôle Emploi est devenu France Travail, pour rectifier la délibération.

## Délibération n°2024-06-55

OBJET : CONVENTION DE GROUPEMENT DE CANDIDATURE POUR L'APPEL A PROJETS « COLLECTE POUR LE RECYCLAGE DES DECHETS D'EMBALLAGES MENAGERS ISSUS DE LA CONSOMMATION HORS FOYER »

Monsieur FISCHER : en fait la loi nous impose que l'on puisse faire du tri au niveau des espaces publics. Nous avons commencé à y travailler. On va mettre des poubelles bi-flux pour que le tri puisse se faire. Aujourd'hui toutes nos corbeilles municipales dans l'espace public où l'on met tout dedans, seront des corbeilles bi-flux. On a hésité à rentrer dans le groupement, on avait commencé à choisir pour ce projet, voir l'implantation. Les coûts du mobilier urbain sont très chers. Par rapport à ce qui nous a été proposé manifestement, on aura des coûts d'acquisition de ces matériels moins chers que l'on aurait pu avoir. Ce serait bête de se priver de faire des économies.

Madame ADAM : je parle sous le contrôle de madame Moretti, on en a parlé en conseil d'école, il y a une demande qui a été faite, pour avoir une deuxième poubelle afin qu'il puisse trier, au moment du goûter. Est-ce que l'on doit attendre ?

Monsieur FISCHER : ah non. En fait on ne va pas rentrer dans le groupement pour tout. Ensuite dans le groupement on va nous imposer certains modèles de poubelle. Il y a des choses qui sont très bien pour Avignon, mais pas pour St Saturnin. Il se trouve qu'avant de rentrer dans le groupement on a prospecté pour voir les prix qui pouvaient y avoir, afin de se projeter, et surtout voir les modèles car il y en a beaucoup sur le marché. Il se trouve qu'il y avait 2 poubelles que l'on avait sélectionnées chez un fournisseur avec qui nous étions en relation. Donc nous allons rentrer dans le groupement pour ces modèles-là. Par contre pour d'autres modèles, non parce qu'il faut une certaine harmonie. De toute façon, même si ça ne rentre pas dans le marché, nous allons équiper d'autres lieux. C'est une obligation légale que nous devons respecter.

Madame ADAM : vous pensez que ça va être fait d'ici la rentrée scolaire de 2025, pour le tri aux écoles ?

Monsieur FISCHER : oui, parce que là on est indépendant du groupement. Sachant que là aussi nous allons obtenir des subventions. Il faut savoir qu'une poubelle, c'est entre 800 € et 1 200 € hors taxe.

POUR	27
CONTRE	/
ABSTENTION	/

## Délibération n°2024-06-56

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG ET L'ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES (ADSB) DE ST SATURNIN LES AVIGNON/JONQUERETTES

Madame ADAM : j'ai reçu un tract pour le don du sang qui était le 25, le QR code ne fonctionnait pas.

Madame BONNEFOUX : le Président de l'association est présent ce soir, le QR code ne fonctionne pas.

Madame ADAM : en fait il n'y avait pas de lien. Est-ce qu'il y a un autre moyen, avec un numéro de téléphone en plus.

Madame BONNEFOUX : c'est étonnant parce qu'ils ont tracté au niveau des enfants.

Madame ADAM : c'est là que je l'ai eu.

Madame CUP : c'est pour s'inscrire.

Madame ADAM : oui, en fait pour donner son sang, on est obligé de s'inscrire en amont.

Madame BONNEFOUX : c'est déjà bien d'avoir fait la démarche. On a eu une personne mardi après-midi qui est arrivée en colère parce qu'elle voulait donner son sang et n'a pas pu être reçue.

Madame CUP : parce que c'est les médecins qui décident de ça.

Madame BONNEFOUX : oui je le sais bien, mais ce monsieur était frustré parce qu'il avait fait la démarche. Il avait entendu dire qu'il y avait des besoins, il est venu sans prendre rendez-vous et il n'a pas été reçu. Il était vraiment frustré d'être obligé de repartir.

Madame CUP : ça arrive chaque fois. Les médecins décident, en raison du nombre de médecins et d'infirmières présents, du nombre de donneurs qu'ils peuvent prendre. Et il faut prendre rendez-vous. Il y a tout un process, il faut remplir un questionnaire, on est reçu par un médecin, on voit l'infirmière, on fait un don de sang puis on reste sur place, on prend une collation avant de repartir. Ce ne sont pas des machines. Mais ce refus, c'est récurrent. Moi cela me fait bouillir quand j'y assiste, parce que je suis bénévole, mais on ne peut pas faire plus que ça, c'est l'EFS qui décide.

Madame ADAM : et les médecins sur place aussi.

Madame CUP : quelquefois on n'a qu'un médecin sur place. Ce qui réduit le nombre de donneurs. Je voudrais que l'on puisse profiter des manifestations pour solliciter des personnes. On avait eu l'idée d'installer un stand lors du marché du dimanche. Est-ce que cela est faisable ? On pourrait simplement distribuer des flyers.

Monsieur FISCHER : bien sûr que cela est possible.

Madame CUP : on pourrait donner aux enfants un flyer pour que leurs parents puissent s'inscrire.

Madame BONNEFOUX : on avait reçu avec madame Coste, une personne qui nous avait sollicité pour que l'on autorise les employés municipaux, durant leur temps de travail, à aller donner leur sang, nous avons fait toutes les démarches légales.

Madame ADAM : certaines entreprises font cela.

Madame BONNEFOUX : ils ne viennent pas forcément le donner à St Saturnin, ils vont où ils sont domiciliés, mais il y a déjà cette démarche de faite. Nous, nous sommes favorables à faire tout ce que l'on peut pour aider l'association.

Monsieur PENALVA : la convention est plutôt bien faite, et cela donne des idées pour d'autres conventions de partenariat, notamment pour le rugby ou l'école de musique. Je propose depuis 4 ans que l'on sorte du schéma administratif de la convention actuelle ; cela a été rejoint par d'autres d'ailleurs, pour vraiment faire un outil de partenariat. Cela enlève la pesanteur administrative, on en fait un outil de confiance avec un club historique, une association importante de la commune. C'est une proposition que je mets sur la table, j'espère qu'elle sera étudiée parce que je pense que ce type de convention est assez intéressant pour d'autres animations, d'autres associations.

Monsieur BOLIMON : Madame BONNEFOUX vous avez utilisé le terme de partenariat et je trouve cela très bien, cette philosophie. Du coup je voudrais rebondir sur tout ce qui s'est passé la dernière fois, sur ce qui a été changé au niveau des associations, et pour ma part, je souhaite, maintenant qu'il n'y a plus l'adjoint dédié aux associations, que la commission des associations puisse se réunir plus régulièrement pour deux raisons. D'une part quand c'est dynamique, continuer à construire, à faire vivre une politique des associations, la nourrir, l'enrichir, puis dans cette même logique aussi inviter les associations à se positionner, en particulier celles à qui l'on verse plus de 1 000 € mais de façon ouverte, les autres aussi. Donc cette logique d'audition me semble essentielle, et donc du coup je rebondis sur le sujet que j'avais demandé la dernière fois pour ne pas qu'il reste dans un coin et que l'on l'oublie. Je souhaite que la commission des associations puisse se réunir avant le prochain conseil, et que l'on puisse auditionner l'ADMR pour construire une logique partenariale. Que l'on puisse l'organiser en fonction des disponibilités des uns et des autres.

Monsieur le Maire : il est prévu de faire une commission rapidement. Je parle de commission subvention.

Madame BONNEFOUX : on a été pris de cours par les élections, les agents sont très sollicités. Mais on y pense, il n'y a pas de souci.

Monsieur le Maire : cela se fera bien avant le prochain conseil. Nous allons passer au vote.

POUR	27
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Monsieur le Maire : les délibérations étant terminées, nous allons passer aux questions diverses.

Madame COSTE : je voudrais prendre la parole. Comme l'a dit monsieur Bolimon, il n'y a plus d'adjoint aux associations, et là j'ai une association qui a un projet d'envergure et qui me dit qu'elle ne sait pas à qui s'adresser. Donc, je cite : « *après un appel passé hier en mairie, un parcours chaotique, où les numéros de téléphone fournis par mail ne sont pas les bons, aucun interlocuteur ne sait vraiment qui gère les associations. Nous apprendrons par sous-entendu que plus personne ne s'occupe des associations à la mairie, et que plus aucun élu ne les gèrera* ». Donc à cette personne qu'est ce que je peux lui dire pour son projet ?

Monsieur FISCHER : donnez-nous les coordonnées de cette personne, nous la contacterons.

Monsieur le Maire : que cette personne vienne en mairie rencontrer la personne concernée.

Madame COSTE : qui est la personne concernée ?

Monsieur le Maire : madame Bonnefoux, qui s'en occupe. Il y a la secrétaire qui s'en occupe, il y a deux personnes qui s'en occupent et pour le moment ça a l'air de très bien marcher.

Madame BONNEFOUX : elle parle des associations.

Monsieur le Maire : Il y a monsieur Trichard qui est délégué.

Madame COSTE : mettez-vous d'accord. Que je puisse le transmettre à quelqu'un. D'accord, donc je ne dis rien à cette personne, très bien. Ensuite, deuxième sujet.

Monsieur BOLIMON : de façon constructive, il faut aussi amener des solutions. Je suggère qu'elle puisse faire un mail à la mairie.

Madame COSTE : je pense qu'elle peut le savoir.

Monsieur FISCHER : il y aura forcément une réponse.

Madame COSTE : Ensuite. Je voudrais revenir au dimanche 16 juin. Il y a eu un arrêt cardio-respiratoire sur la commune. Appel de la gendarmerie. Alors comme je vois qu'il y a du public, peut-être certain ne me connaisse pas. Je travaille au SAMU. Donc, appel de la gendarmerie, pour un arrêt cardio. L'intervention se termine, se passe. L'intervention était finie. Appel de la gendarmerie pour dire qu'ils ont utilisé un défibrillateur de la commune. Je préviens immédiatement monsieur le Maire par mail.

Monsieur FISCHER : il était prévenu avant par la police municipale et la gendarmerie.

Madame COSTE : donc je préviens monsieur le Maire, sa réponse : « *bonjour, j'étais déjà au courant. La brigade a fait le nécessaire pour le remettre en service* ». Là les bras m'en tombent.

Monsieur le Maire : au moins, gardez-les bien attachés.

Madame COSTE : un défibrillateur, il y a des électrodes adultes il y a des électrodes enfants dedans. Lorsque l'une des deux est utilisée, il n'est plus utilisable soit pour l'adulte, soit pour l'enfant. On est d'accord juste là ?

Monsieur le Maire : à ce sujet, c'est une personne qui a eu un problème à la gendarmerie lorsqu'elle est venue faire une déclaration

Madame COSTE : oui mais ça peu importe, ce n'est pas grave.

Monsieur le Maire : on a pris le défibrillateur, malheureusement on n'a rien pu faire parce que la personne est décédée. Et donc la gendarmerie qui avait le défibrillateur à la gendarmerie l'a remis en place. Les services techniques dans la minute qui a suivi, ont fait appel à la personne qui doit venir remettre en marche le défibrillateur. Il a été mis une pancarte comme quoi il été momentanément indisponible. Le réparateur est venu le mettre en marche.

Monsieur FISCHER : on est dépendant de société qui gère les défibrillateurs.

Madame COSTE : je continue. Le soir en rentrant du travail, je passe devant le défibrillateur, la boîte est comme ça et elle est vide. Le lendemain la boîte est ainsi, donc emballée, avec le défibrillateur HS. Sauf que les électrodes enfants sont fonctionnels. Mais surtout ce qu'il fallait faire c'était mettre où étaient les défibrillateurs les plus proches. Ça il fallait y penser. Dans le contrat d'entretien, parce que j'ai été adjointe à la sécurité civile pendant 10 années. Après utilisation pour une personne en arrêt cardio, remise en état sous un délai d'intervention de 24 heures avec un délai maximum de 72 heures, récupération des données, remise à zéro de la mémoire, etc... Prêt d'un matériel identique ou équivalent pendant la durée de l'indisponibilité, remplacement des électrodes, etc... Aujourd'hui nous sommes à J 11 et le défibrillateur est toujours dans le même état. J'ai terminé. Voilà c'est juste pour vous dire, quand même vous vous êtes passés de votre adjointe à la sécurité civile mais il n'y en a pas un qui soit capable de gérer un défibrillateur.

Monsieur le Maire : heureusement que vous êtes là.

Madame COSTE : j'espère qu'il n'arrivera rien.

Monsieur FISCHER : je ne sais pas comment vous auriez fait pour gérer l'incompétence d'une société.

Madame COSTE : et surtout qu'il n'arrivera rien. Que l'on n'ait pas à déployer le plan communal de sauvegarde.

Monsieur le Maire : que vous avez mis 10 ans à mettre en place.

Monsieur PENALVA : est-ce qu'une remise en état est prévue ?

Monsieur FISCHER : mais bien sûr. La société est relancée tous les jours. Ce n'est pas du personnel communal. Effectivement ils ont failli par rapport à leur contrat, mais ce n'est pas parce qu'ils ont une convention, s'ils ne la respectent pas, on fait quoi ? On va à la gendarmerie, on les arrête, on les met en prison ? Ils sont relancés tous les jours.

Madame COSTE : et le matériel de prêt ?

Monsieur FISCHER : mais le matériel de prêt il vient d'où, de cette société-là. Mais si elle n'assure pas le service décrit dans sa convention, on fait quoi ? C'est peut-être le choix de la société qui n'a pas été bon à l'époque. C'est peut-être vous qui vous en êtes chargé ?

Madame COSTE : non, ce n'est pas moi.

Monsieur le Maire : ce n'est jamais vous.

Madame COSTE : non, ça été choisi avec le responsable des travaux, qui avait les pleins pouvoirs.

Monsieur PENALVA : quel est le risque aujourd'hui pour la commune en termes de responsabilité s'il y a un problème et que le matériel est soit absent, soit défectueux, comment cela fonctionne ?

Monsieur TRICHARD : c'est la responsabilité de l'entreprise qui a mis en place le matériel.

Monsieur le Maire : le matériel, il est en fonction.

Madame BONNEFOUX : il y en a d'autres. Sur la place des cafés, au stade.

Madame COSTE : oui mais il faut le préciser. Mettre un panneau en précisant les plus proches.

Monsieur PENALVA : peut-être que dans le cadre de la commission d'accessibilité on pourra faire un travail de signalisation sur les installations.

Monsieur le Maire : exactement cela en fera partie.

Monsieur PENALVA : tout à l'heure nous avons discuté de la commission d'accessibilité et madame Bouix a dit que c'était de la polémique, je voudrais la rassurer, ce n'est pas du tout polémique. Je n'ai pas très bien compris votre énervement. Est-ce que vous pouvez me dire, depuis 2 ans, combien de fois vous avez été présente au Grand Avignon ? 3 fois. Aujourd'hui je voudrais savoir pourquoi vous pratiquez la politique de la chaise vide ?

Madame BOUIX : si je réponde du coup, on va continuer à polémiquer.

Monsieur PENALVA : je vous pose une question.

Madame BOUIX : je ne suis pas sûre que ce soit que 3 fois, mais je regarderai combien de fois j'y suis allée. Et je regarderai par rapport à mon emploi du temps professionnel et mes disponibilités. Après je ne pense pas que l'on puisse supputer de ma présence ou mes absences une politique quelle qu'elle soit ni de la chaise vide ni de la chaise occupée. Quand je peux être disponible j'y suis, quand je ne peux pas être disponible je donne un pouvoir à monsieur le Maire. On essaie de faire au maximum pour représenter la commune au conseil communautaire du Grand Avignon.

Monsieur PENALVA : je suis d'accord avec vous ça ne réprovoque pas ni vos compétences ni vos participations au Grand Avignon. En revanche sur 11 absences, il n'y a que 4 pouvoirs. Quand vous dites « je transmets un pouvoir » cela veut dire qu'il reste un delta

Madame BOUIX : je pense qu'il doit y avoir une erreur.

Monsieur PENALVA : alors le Grand Avignon a dû se tromper.

Madame BOUIX : oui, s'il y a une erreur, il y a bien une erreur de la part de quelqu'un. Effectivement il doit y avoir une erreur. Je ne pense pas avoir raté 7 fois le conseil communautaire.

Monsieur PENALVA : la commune n'est pas représentée, il manque un siège 7 fois et vous trouvez cela normal ?

Madame BOUIX : je vérifierai ces chiffres, d'où sortent ces chiffres.

Monsieur PENALVA : vous pouvez contacter le Grand Avignon, sur le site internet c'est visible.

Madame BOUIX : je regarderai et on pourra en discuter au prochain conseil municipal. Je regarderai pour pouvoir donner les raisons de mes absences.

Monsieur le Maire : on vous apportera une réponse.

Monsieur PENALVA : je voulais préciser à madame Bouix que ce n'est pas polémique

Madame BOUIX : mais si c'est polémique

Monsieur PENALVA : non, est-ce que je peux m'expliquer ?

Madame BOUIX : je m'exprime, mais ce que je dis ne vous convient pas. Pour en fait chaque fois rebondir dessus.

Monsieur PENALVA : pas du tout.

Madame BOUIX : moi j'estime, que j'ai le droit d'avoir un avis, que votre prise de parole c'est juste pour polémiquer comme à chaque fois de toute façon mais là comme vous me le demandez à moi, je peux prendre la parole et vous dire mon avis. Vous polémiquez à chaque fois que vous ouvrez la bouche, à chaque fois que vous posez des questions, parce que vous essayez de rebondir en plus sur des questions qui ne concernent pas les sujets pour lesquels on vote sur les délibérations. Moi je vous dis, qu'à ce moment-là, vous nous posez des questions qui sont polémiques parce que vous connaissez la réponse quand vous me posez la question. C'est tout. C'est ça la polémique.

Monsieur PENALVA : j'espère que vous l'avez, c'est cela qui me désole.

Madame BOUIX : ce n'est pas ça, c'est parce que vous polémiquez.

Monsieur PENALVA : pas du tout.

Madame BOUIX : du coup, si vous avez voulu que je réponde à ces questions-là, laissez-moi le temps matériel de me renseigner, de vérifier dans mes papiers ce qu'il y a comme informations, parce que j'ai d'autres choses à penser que le nombre d'équipements ou de points d'arrêt de bus qui seraient équipés.

Monsieur PENALVA : la raison pour laquelle je vous pose cette question, on vous le demande depuis 2 ans, ce n'est pas pour polémiquer, laissez-moi vous expliquer. Il y a 2 ans on a eu une discussion au conseil municipal sur le Grand Avignon, sur la façon dont vous siégez au Grand Avignon, qu'est-ce que l'on pourrait avoir comme élément d'information, etc... Vous avez fait 2 promesses : la première c'est la venue du Président du Grand Avignon, procès-verbal à l'appui.

Madame BOUIX : je ne fais pas de promesse monsieur PENALVA

Monsieur PENALVA : vous avez promis la venue du Président du Grand Avignon pour expliquer pourquoi est-ce que la taxe-déchets avait augmenté. Les habitants ont payé cher. On l'attend toujours le Président. La deuxième promesse

Madame BOUIX : et du coup vous cherchez...

Monsieur PENALVA : vous avez fait une promesse, donc cela vous engage.

Madame BOUIX : non, je ne fais pas de promesse, monsieur Penalva. Je ne vois pas où est noté quelque part que j'ai fait une promesse de quelque chose.

Monsieur PENALVA : c'est écrit au procès-verbal, je vous renvoie au procès-verbal.

Madame BOUIX : il est marqué que j'ai fait la promesse de quelque chose ?

Monsieur PENALVA : Vous vous engagez à faire venir le Président du Grand Avignon.

Madame BOUIX : on a dit que l'on était en contact avec le Président du Grand Avignon qui avait proposé, effectivement, de venir lors d'un conseil municipal

Monsieur PENALVA : non. Je vous renvoie au procès-verbal

Madame BOUIX : du coup il y a des erreurs sur le procès-verbal

Monsieur PENALVA : il y a des erreurs partout, décidément

Madame BOUIX : c'était la réalité à ce moment-là. Il avait été contacté, il avait proposé de venir lors d'un conseil municipal pour s'expliquer et éventuellement répondre à nos questions. Après le Président du Grand Avignon, je ne connais pas son emploi du temps et ses disponibilités, et je pense qu'il a dû être fait des recherches pour voir si ces disponibilités correspondaient avec les conseils municipaux et cela n'a certainement pas été le cas. Tout simplement. Si après il y a un intérêt impérieux à ce que monsieur le Président soit présent parce que vous le souhaitez, on pourra peut-être du coup insister auprès de son secrétariat en fonction de son agenda pour qu'il soit là à un prochain conseil municipal. Et peut-être qu'à ce moment-là vous pourrez poser des questions en amont pour que monsieur le Président puisse y répondre utilement et préparer ces réponses.

Monsieur PENALVA : c'était le sens de nos discussions au mois de mai il y a 2 ans. Vous disiez, effectivement, que l'on pourrait mettre en place des réunions de travail avec les élus de la majorité et de l'opposition pour rendre compte de ce qui se passe au Grand Avignon et aborder avec vous les sujets et les ordres du jour. Depuis 2 ans il n'y a toujours pas eu de réunion. Donc le problème aujourd'hui, madame Bouix, c'est qu'au-delà de votre présence il n'y a aucun retour sur ce qui se passe au Grand Avignon et vous l'avez promis. Aujourd'hui nous sommes à 20 mois de la fin du mandat, et il n'y a toujours rien.

Madame BOUIX : du coup si vous avez quelques éléments d'informations qui vous sont nécessaires, faites-nous la demande.

Monsieur PENALVA : madame Bouix vous avez vu les tribunes dans les St Sat Infos ? Où unanimement les élus de l'opposition demandent des réunions de travail en profondeur. Est-ce que vous avez saisi la demande des élus de l'opposition ? Quand vous faites des promesses de ce style

Madame BOUIX : je ne pense pas que ce soit en lien avec du coup le travail qui est fait au Grand Avignon

Monsieur PENALVA : le travail de fond des sujets du Grand Avignon ce n'est pas en lien avec ce que l'on demande ? Pouvoir travailler des dossiers dans des commissions.

Madame ADAM : ne nous mettez pas dans vos discussions, monsieur Penalva. Parlez pour vous.

Monsieur PENALVA : vous demandez des commissions ou pas ?

Madame ADAM : non mais parlez pour vous.

Monsieur PENALVA : vous demandez des commissions

Madame ADAM : parlez pour votre demande, et ne nous y associez pas.

Monsieur PENALVA : pas de souci. Il y a une promesse qui a été faite, elle n'est pas tenue, donc au-delà ...

Madame BOUIX : il n'y a pas de promesse. Donc je voudrais que soit noté dans le compte-rendu qui va être fait que je n'ai pas fait de promesses.

Monsieur PENALVA : alors pourquoi vous vous engagez sur ce genre de propositions alors ...

Madame BOUIX : vous utilisez des mots juste pour des métaphores

Monsieur le Maire : monsieur Penalva, je vais ...

Monsieur PENALVA : votre présence est fantomatique et vous rebondissez dessus. C'est exceptionnel.

Madame BOUIX : vous allez marquer du coup que je ne respecte pas mes promesses dans le prochain édito, où dans je ne sais quels réseaux sociaux. Ce n'est pas grave.

Monsieur PENALVA : en fait, vous siégez à la commission déchets, vous n'avez jamais parlé des ordures ménagères. Donc à un moment il faut aussi nous expliquer votre action au Grand Avignon.

Monsieur le Maire : monsieur Penalva.

Madame BOUIX : ces informations sont de la désinformation.

Monsieur PENALVA : pas du tout, c'est vérifiable sur le site du Grand Avignon.

Madame BOUIX : vérifiez si vous voulez.

Monsieur PENALVA : vous ne devez pas le consulter beaucoup, parce que c'est vérifiable.

Madame BOUIX : non pas vos éditos, c'est sûr. Pas les késako.

Monsieur PENALVA : c'est sur le site du Grand Avignon, là où vous travaillez. Vous touchez 2 500 € madame.

Monsieur FISCHER : de quoi ?

Monsieur PENALVA : 2 500 € d'indemnités vous avez, et vous ne rendez pas compte de votre travail au Grand Avignon. Vous êtes à la commission déchets, et vous ne parlez pas des problèmes des ordures ménagères.

Madame BOUIX : vous ne vous rendez pas compte du temps que j'y passe, cela est certain.

Monsieur PENALVA : on ne le voit pas. Vous êtes absente 3 fois sur 11, ça promet.

Madame BOUIX : je n'ai pas besoin que les choses se voient quand je les faits, contrairement à vous. Il y a beaucoup de choses qui se font ...

Monsieur PENALVA : vous ne votez pas au Grand Avignon, on perd un siège, et vous me faites des leçons.

Madame BOUIX : vous déballez tout ce que vous faites.

Monsieur PENALVA : arrêtez de faire des leçons madame Bouix. Arrêtez.

Madame BOUIX : c'est vous qui nous faites des leçons monsieur Penalva. Arrêtez de toujours retourner les choses.

Monsieur PENALVA : vous avez zéro sur la copie, vous prenez des engagements et vous ne les tenez pas. Et c'est nous qui polémiqons.

Madame BOUIX : je vais arrêter de parler en fait, parce que de toute façon. Vous voulez toujours avoir raison et avoir le dernier mot.

Monsieur PENALVA : monsieur le Maire, juste pour terminer, je vous repose la question : vous avez limogé 2 adjoints qui travaillaient bien et vous en gardez une qui visiblement ne rend pas compte de son travail. Je me pose la question

Monsieur le Maire : je vous arrête de suite monsieur Penalva. Vous n'avez pas à vous ingérer dans le groupe. C'est un problème interne comme je l'ai dit à mainte fois. En fait vous ne savez pas ce qui s'est passé.

Monsieur PENALVA : vous cautionnez les absences de madame Bouix.

Monsieur le Maire : vous ne savez pas, monsieur Penalva, vous jugez les gens sans savoir ce qui s'est passé. Vous ne le savez pas.

Monsieur FISCHER : il fallait voter contre au dernier conseil à ce moment-là. Il ne fallait pas s'abstenir. Il fallait avoir du courage.

Monsieur PENALVA : on était là pour régler ces affaires.

Monsieur FISCHER : mais à ce moment-là il ne faut pas parler de cela, puisque ce ne sont pas vos affaires.

Monsieur PENALVA : il y a deux poids, deux mesures. Donc vous cautionnez monsieur le Maire ? On n'est pas représenté certaines fois au Grand Avignon, vous cautionnez ?

Monsieur le Maire : qui a dit que l'on n'était pas représenté au Grand Avignon. Chaque fois que j'ai eu des demandes concernant St Saturnin j'ai toujours été écouté. Vous vous rendez compte quand ce qui concerne les travaux que nous avons fait sur St Saturnin depuis 2020, on a multiplié par 3 tous les travaux qui ont été faits depuis des années, et des années. Pourquoi ? Parce que l'on s'en est occupé.

Monsieur PENALVA : et cela justifie que l'on soit absent aux conseils d'agglomération ?

Monsieur le Maire : comment que l'on soit absent ?

Monsieur PENALVA : vous avez une conseillère municipale qui est absente, et vous ne dites rien ?

Monsieur le Maire : en 4 ans, je crois que je n'ai manqué qu'une fois.

Monsieur PENALVA : je ne parle pas de vous monsieur le Maire. Je parle de votre conseillère municipale.

Monsieur le Maire : tout ce que j'ai demandé, j'ai pu l'obtenir. Et grâce à quoi, grâce au fait que j'ai insisté chaque fois pour avoir des avantages, que peut-être d'autres communes n'ont pas.

Madame COSTE : mais ce n'est pas ce qu'il dit. On ne parle pas de ça. Vous êtes hors sujet.

Monsieur PENALVA : ce n'est pas ce que je dis.

Monsieur le Maire : de quoi, je suis hors sujet. Je vais demander à monsieur le Président, voir s'il veut venir.

Monsieur PENALVA : mais avec plaisir, c'est ce que je demande depuis le départ. On avait eu une discussion avec madame Bouix tout à fait apaisée.

Monsieur le Maire : alors maintenant je ne vais pas le tirer avec une corde, le Président.

Madame BOUIX : cela fait 2 ans que vous en parlez. Si c'est tellement important pour vous pourquoi ne pas ...

Monsieur PENALVA : vous avez pris des engagements et c'est à moi de ...

Madame BONNEFOUX : il y a d'autres personnes qui souhaitent parler.

Madame BOUIX : si c'est quelque chose qui est important pour vous

Monsieur le Maire : s'il vous plait, il y a d'autres personnes qui veulent prendre la parole

Monsieur PENALVA : vous ne rendez pas compte de votre travail malheureusement. Je le déplore.

Madame BOUIX : on rend compte de ce qui se fait quand on a les obligations de le faire.

Monsieur PENALVA : vous nous aviez dit nous tenir au courant, vous ne l'avez pas fait.

Madame BOUIX : prenez contact et demandez

Monsieur PENALVA : vous vous êtes engagé à faire une réunion avec les élus

Madame BOUIX : est-ce que vous voulez que je fasse un résumé de chaque délibération qui est votée en conseil communautaire ?

Monsieur PENALVA : j'aimerais bien que l'on est un échange sur votre position. Un, sur les dossiers et deux, sur votre analyse de ceux-ci. On a parlé tout à l'heure, par exemple, de la commission d'accessibilité intercommunale. On aurait pu échanger ensemble avant l'ordre du jour. Vous n'auriez peut-être pas été présente on en aurait discuté, on aurait pu l'intégrer à la délibération sur la commission communale d'accessibilité. C'est cela que je propose aujourd'hui.

Madame BOUIX : vous voulez discuter de choses qui sont votées, ou de projets avant que l'on le vote. L'intérêt c'est quoi ?

Monsieur PENALVA : l'intérêt c'est que par exemple ...

Madame BOUIX : l'information, vous arrivez à l'obtenir du coup puisque tous les canaux sont exploités par le Grand Avignon pour donner l'information à tous les citoyens habitant le Grand Avignon et en dehors, des informations et tout ce qui est décidé pendant les conseils communautaires. Tout est filmé, donc l'information est donnée

Monsieur PENALVA : sur la visio, vous ...

Madame BOUIX : je ne comprends pas en fait l'utilité de votre demande que l'on en discute après. Parce que moi après, j'ai juste besoin de comprendre les choses pour que ce soit cohérent. Est-ce que l'on en parle pour que je vous démontre que j'ai travaillé dessus ou est-ce que l'on en parle parce qu'il y a une vraie utilité à en parler et à travailler sur quelque chose pour faire des propositions peut-être autres

Monsieur PENALVA : la deuxième et je vous renvoie aux échanges de mai 2022 parce que c'était exactement cela. Pouvoir en discuter avant pour pouvoir à la fois travailler sur tout ce que vous avez en commission thématique.

Madame BOUIX : on ne peut pas se voir entre-temps en fait. Entre le moment où l'on reçoit du coup nous les projets de délibérations et les moments où on a le conseil communautaire

Monsieur PENALVA : pourquoi alors les commissions thématiques dans la mairie on ne peut pas le faire ça ? Pourquoi est-ce que l'on ne pourrait pas avoir un échange avec vous et monsieur le Maire. Voilà ce qui se passe au Grand Avignon. Voilà ce que l'on en pense, voilà ce que vous en pensez. C'est juste ça la proposition.

Madame BOUIX : après c'est la position de la mairie du coup, et avec monsieur le Maire. Mais ça si c'est quelque chose que vous avez besoin d'avoir, prenez rendez-vous avec monsieur le Maire et avec moi-même, on se rendra disponible et on pourra faire un point sur effectivement ce que vous voulez. Mais en fait, vous proposez des choses qui ne sont pas ...

Monsieur PENALVA : ce n'est pas moi.

Madame BOUIX : mais l'information est partagée monsieur Penalva. Je ne comprends pas pourquoi vous insistez à vouloir que l'on vous donne une information. Il y a des rapports d'activités annuels qui sont communiqués. On échange dessus. On le vote en conseil municipal, et l'information est donnée à toutes les personnes qui ont besoin de rechercher.

Monsieur PENALVA : rappelez-moi la dernière fois que l'on en a parlé. Ça fait peut-être 1 an voire 2.

Madame BOUIX : Tous les ans, on en parle. On rend compte du rapport d'activités.

Monsieur PENALVA : c'est une fois par an. Je pense qu'il y a d'autres sujets plus importants au Grand Avignon que d'en parler qu'une fois par an.

Madame BOUIX : du coup vous avez oublié que l'on en avait déjà parlé.

Monsieur le Maire : je suis désolé, mais il y a d'autres personnes qui veulent avoir la parole. On en reparlera monsieur Penalva.

Monsieur DUCLERCQ : je reviens sur le procès-verbal du conseil du 4 avril, je ne me suis pas exprimé la dernière fois puisque c'était un conseil exceptionnel, et je pense que ce n'était pas le sujet de ce soir-là, par rapport à un certain nombre de propos et d'interprétations qui ont été faits sur le projet urbanisation qui figure dans le compte rendu du 4 avril. Alors je me réfère à Lionel Bolimon qui exprime son inquiétude par rapport à l'urbanisation, par rapport à un phénomène d'incompréhension, et également parfois de non-culture du sujet. Je partage complètement ce que vous avez dit, parce qu'il est vrai qu'ayant beaucoup travaillé à l'époque sur le PLU, sur le premier PLU, j'ai vu ce que c'était à titre personnel que l'incompréhension de lecture en terme de PLU. Je fais juste un bémol sur le côté exécrable de la campagne de 2014, et le fait que l'on se soit envoyé des trucs à la figure, ça s'est très bien passé, parce que monsieur Goudon ce n'était quand même pas une personne d'un caractère exécrable et qui envoyait des trucs à la figure. Ça c'est un petit bémol.

Monsieur BOLIMON : je vous répondrai sur ce point-là.

Monsieur DUCLERCQ : je voulais juste dire que je suis tout à fait d'accord avec vous sur le côté urbanisation. Pourquoi le côté urbanisation, parce que dans la délibération qui concernait la SAFER, il y a eu un échange entre monsieur Penalva et monsieur le Maire sur une notion de rétro-zonage par rapport à une urbanisation sur la zone de Gromelle. Et là je voudrais être plus précis, parce qu'on a la chance d'avoir du public, on a la chance d'avoir des gens qui entendent, qui écoutent, encore faut-il être précis sur un certain nombre de choses, et surtout, je dirais sur le sujet du PLU qui très souvent est complètement imbuvable, parce qu'il y a des définitions de zonage, et tout ça, personne ne comprend. J'ai eu la chance d'avoir un maître formidable qui s'appelle monsieur Pesenti et d'ailleurs c'est grâce à lui que je suis rentré dans le PLU à l'époque et que j'ai commencé à comprendre. Parce que si je ne l'avais pas eu je ne pense pas que j'aurais tout compris. Alors, pour rappel, très rapidement, avant le PLU il y avait le POS et sur cette même zone du POS il y avait une zone réservée et une zone qui était prévue et envisageable en terme de projet pour un secteur artisanal. Ça c'était le POS. Ensuite, le PLU qui date du 18 février 2014. Je parle du premier, de celui que je connais, mais en plus j'en ai été le signataire dans sa version finale, puisque j'avais la délégation de monsieur Goudon qui était absent à ce moment-là. Donc dans ce PLU on a inversé le zonage. C'est-à-dire que l'on a mis la zone considérée comme artisanale du côté de la route. Pourquoi ? Parce qu'à l'époque il y avait le projet de Vedène et il y avait tout un ensemble de choses qui faisait que c'était plus pratique de la mettre du côté de la route. Donc il y avait une réserve à vocation d'activités, que l'on a appelé la zone artisanale. Et à côté, il y avait une zone à vocation d'habitat que l'on a appelée 1AUb. Et cette zone d'urbanisation était un projet fermé. Parce qu'il est bien précisé dans tous les textes que s'il y a une ouverture éventuelle à l'urbanisation ça passe obligatoirement par une nouvelle modification du PLU. Tout ceci pour dire, on ne peut pas dire zone d'urbanisation par rapport à un secteur qui était sur une carte en projet mais complètement fermé à toute urbanisation. C'est une rectification que je voulais faire de manière très concrète et précise par rapport aux gens qui nous écoutent, par rapport aux gens qui lisent les 38 pages du compte rendu de manière à ce que ce soit bien clair et que dans un PLU, les choses ne se font pas comme ça. On ne peut pas dire c'était une zone

d'urbanisation. C'était un projet qui correspondait à un zonage nécessitant de repasser par une modification du PLU. Donc ce n'était en aucun cas au moment où l'on en parlait. Comme cela figure dans le compte rendu de ce conseil, on a l'impression que c'est évident et que c'est une zone ouverte qui allait être urbanisée.

Monsieur le Maire : cette zone était artisanale et elle est passée agricole.

Monsieur DUCLERCQ : elle était artisanale et effectivement pour conclure, dans le PLU actuel, elle est agricole. Donc on est passé d'une zone POS artisanale mixte à une zone premier PLU artisanale et avec un projet de mixité pouvant inclure de l'habitat à un projet agricole.

Monsieur FISCHER : de l'habitat de mémoire en R+2.

Monsieur DUCLERCQ : je n'ai pas les hauteurs en tête, mais de toute façon, ce n'est pas le problème du R+2 ou pas, c'est le problème d'avoir une modification de PLU et que ça ne se fait pas comme cela. Ce n'est pas d'un coup de baguette magique que l'on peut dire on fait un rétro-zonage de l'urbanisation de monsieur Goudon.

Monsieur PENALVA : mon propos était de dire entre le mandat de monsieur Bernard Goudon et le mandat de monsieur Jean Favier il y a eu 2 PLU. Un PLU dit Goudon et un dit Favier.

Monsieur DUCLERCQ : tout à fait.

Monsieur PENALVA : et lorsqu'arrive aux commandes monsieur Favier, il y a eu un rétro-zonage de la zone prévue, comme vous dites, qui était une OAP au PLU et qui prévoyait effectivement du logement et elle a été rétro-zonée par monsieur Favier en agricole.

Monsieur le Maire : c'est cela

Monsieur PENALVA : c'est ça mon propos. A une époque on a su rétro-zonée, c'est-à-dire enlever un projet d'habitation pour remettre de l'agriculture.

Monsieur DUCLERCQ : bien sûr.

Monsieur PENALVA : et c'était mon propos sur la colline du Puy.

Monsieur DUCLERCQ : mais je ne parle pas de la colline du Puy, attention.

Monsieur PENALVA : non, mais c'est le parallèle.

Monsieur DUCLERCQ : je parle de la zone de Gromelle puisque vous dites : mais non c'est ce qui est écrit sur le PLU de monsieur Goudon, ouverture à l'urbanisation. Et c'est là-dessus que je reprends parce que quand on lit ça comme ça, que l'on ne connaît pas les textes, on peut dire bien sûr. C'est juste pour une précision.

Monsieur BOLIMON : je voudrais intervenir. Je suis ravi on a été cité 2 fois ce soir. Je voudrais réaffirmer que l'on reste ouvert au dialogue. Je pense qu'il faut rester humble sur un certain nombre de sujet, de toute part. je le dis ni pour les uns ni pour les autres mais pour le débat avec beaucoup d'humilité. Et concernant ce que j'ai dit, monsieur Duclercq, je suis désolé de vous avoir choqué à l'époque j'étais simple citoyen et je peux dire que j'ai trouvé

violents les tracts qui arrivaient d'un côté comme de l'autre, on jouait au ping-pong et donc j'ai exprimé ce point-là. Je suis, pour ma part, assez fier de la dernière campagne, en tous les cas de la posture que nous avons essayé de tenir avec notre liste, qui a été globalement respectée de part et d'autre sans rentrer dans certains détails. Mais en tous les cas je suis plutôt fier de ce qui s'est passé. Ça nous a valu pas mal de difficultés sur notre propre liste aussi. Je ne doute pas que certains reviendront à la charge lors des prochaines élections. Et pour tout vous dire, de tout ce que j'entends depuis quelques semaines, qui montent en puissance, je suis assez inquiet de la prochaine élection et c'est aussi pour cela que je le redis, si je n'ai pas été clair la dernière fois, je ne me représenterai pas. A titre de simple citoyen tout ceci ne m'intéresse pas. Et je trouve admirable le travail qui est fait par les élus, quel que soit le bord, je trouve très sympa et très positif la discussion qu'il vient d'y avoir sur le fond, ça m'intéresse par contre d'avoir ce genre de discussion.

Monsieur FISCHER : celle d'avant été un peu moins sympa.

Monsieur BOLIMON : ça c'est un autre sujet. Et je comprends tout à fait que chacun ait des logiques différentes, mais dans tous les cas c'est la mienne et je continue à l'assumer. J'assume le mot que j'ai utilisé et je le revendique.

Monsieur le Maire : s'il n'y a pas d'autres questions, nous allons clôturer la séance. Je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 20 heures 30.

## SIGNATURES

MONSIEUR LE MAIRE

SERGE MALEN

SECRETAIRE DE SEANCE

CHRISTINE CUP